



Propriétaire seule ---> propriétaire à 2

Par **brest1981**, le **16/12/2013** à **15:49**

Bonjour, je suis actuellement propriétaire seule de mon appartement. Mon ami vit avec moi depuis plusieurs années, et pour l'instant n'a pas participé à payer les remboursements du prêt.

A ce jour, il aimerait devenir propriétaire (avec moi, de cedit appartement). Comment faut il faire ? Y a t il des frais ? Je suppose qu'il faut refaire l'acte auprès du notaire...?

Par **domat**, le **16/12/2013** à **16:00**

bjr,

il faut effectivement un acte notarié car il s'agit d'une vente avec ses frais.

mais il faut bien réfléchir avant de prendre une telle décision car comme vous n'êtes pas mariés, vous allez vous retrouver en indivision et en cas de séparation par principe conflictuelle, ça va être la galère pour partager le bien.

vous avez la chance d'être seule propriétaire de votre logement, gardez le pour vous seule.

si votre ami veut participer il peut vous payer des voyages ou autres.

cdt

Par **janus2fr**, le **17/12/2013** à **09:15**

Bonjour domat,

Informé, c'est bien, mais s'introduire ainsi dans la vie privée des personnes, c'est peut-être un peu trop...

Brest1981 est informée des risques, maintenant, si elle veut vendre une partie de son bien à son concubin, elle fait comme elle veut !

Certes, il y a des situations conflictuelles, mais j'aime à croire qu'il y a encore plus de situations où tout se passe bien.

Personnellement, je suis propriétaire en indivision avec ma compagne de plusieurs biens depuis plus de 30 ans, je n'ai pas encore à m'en plaindre et j'espère ne jamais avoir à le faire...